

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2010.

Présents : Messieurs COLLETTE BARRUET POULAIN LEHMANN MESSIO TOFFIN PARROT.WRZUCHOL.

Mesdames MAGNOLER VERCRUYSSSE CORDIER THOMAS

Absents excusés : François LAURENT ayant donné procuration à Eric BARRUET.
Michel MELO ayant donné procuration à Monique MAGNOLER.

Absent non excusé : Monsieur DUCROCQ.

Secrétaire : Madame Monique MAGNOLER.

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Dissolution du SIPOS.
- Convention pour le personnel du périscolaire.
- Conformité des installations d'assainissement.
- Questions diverses :
 - Bosquet plaine de jeux.
 - Arrêté déjections canines
 - Création commission fonctionnement de la médiathèque.
 - Inauguration de la salle informatique de l'école.

ORDRE DU JOUR SUPPLEMENTAIRE :

- Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour l'isolation phonique de la salle socio-éduactive.
- Dans les questions diverses.
- Réparation jeux d'enfants.

*

* *

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents avec la remarque suivante de Madame THOMAS :

- en ce qui concerne la cotisation du voyage immobile, elle ne serait plus perçue par Madame DUTHOIT rajouter : à compter du 31 décembre 2009.

Monsieur POULAIN demande si les anciens ordinateurs ont intéressé des personnes, Madame MAGNOLER signale que 5 écrans ont été donnés à des écoles du secteur. Elles remercient la municipalité.

DISSOLUTION DU SIPOS. :

Monsieur BARRUET signale que depuis la départementalisation de 2006, l'emprunt pour la caserne de Pont-Ste-Maxence resté en cours n'étant pas soldé, Monsieur COULARE avait à juste titre gardé la vocation du SIPOS.

La dissolution étant prévue au 31 décembre 2010, chaque conseil municipal doit se prononcer avant fin mai.

Les contributions sont passées de 38 000 € à 50 000 € en 3 ans, les critères du SDIS concernent le potentiel fiscal et le nombre d'habitants. Monsieur POULAIN attire l'attention des conseillers sur l'augmentation du potentiel fiscal si l'on accueille de nouvelles entreprises sur la commune alors qu'il n'y aura plus de taxe professionnelle perçue directement.

L'appel de cotisation du SDIS se fera en 12^{ème} et non plus par trimestre à partir de 2011, il faudra donc le prévoir dans la trésorerie.

La cotisation SIPOS pour 2010 : 50 335 € soit 33,58 €/habitant.

Le conseil municipal doit délibérer sur la dissolution du SIPOS et autoriser son Président à signer tous les documents relatifs à cette dissolution.

L'amicale des pompiers de Pont-Ste-Maxence fera éventuellement une demande de subvention auprès des communes à l'issue de la dissolution.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

CONVENTION POUR LE PERSONNEL DU PÉRISCOLAIRE.

Monsieur COLLETTE, signale qu'un accord a été passé avec la CCPOH par le biais d'une convention, la commune met à disposition du personnel pour le périscolaire donc la CCPOH doit rembourser le volume d'heures suivant la convention établie, soit environ 612 heures.

Le conseil municipal doit se prononcer et autoriser le Maire à signer cette convention.

Accord à l'unanimité.

CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT.

Suite aux tests de fumée 52 cas se sont révélés non conformes, quelques personnes ont fait le nécessaire, les autres recevront un courrier de rappel en septembre pour qu'ils se mettent en conformité avant le délai imposé soit le 16 octobre 2010.

Monsieur le Maire rappelle que des attestations de conformité devront être fournies par tous les propriétaires qui souhaitent vendre une habitation concernant les eaux pluviales et usées.

Pour toute maison neuve, il n'y a pas d'obligation de par la loi, cependant la commune peut exiger que cette attestation soit délivrée.

Les membres du conseil municipal votent pour l'obligation de la délivrance de ces certificats pour toute transaction et permis de construire délivrés.

Monsieur WRZOCHOL signale qu'il faudrait le notifier dans les notices explicatives destinées aux personnes qui déposent un permis de construire.
Cette vérification sera faite par la Lyonnaise des Eaux à la demande des propriétaires.

Vote pour à l'unanimité.

ACOUSTIQUE DE LA SALLE SOCIO-EDUCATIVE :

Monsieur COLLETTE signale que dans le cadre de l'enveloppe parlementaire de M. Edouard COURTIAL, la commune en ayant déjà bénéficié de subvention, il est peu probable que nous puissions en bénéficier encore cette année.

Par contre la commune pourrait éventuellement bénéficier d'une subvention parlementaire auprès de M. MARINI.

Il propose donc aux membres du conseil municipal de déposer un dossier pour un montant de 19 738,14 € H.T.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

Bosquet plaine de jeux. :

Monsieur COLLETTE rappelle que cet endroit est difficile à entretenir et qu'il récupère les détritrus.

Il demande aux membres du conseil municipal de supprimer le bosquet, d'installer une clôture, de faire un parking supplémentaire «comme face au bureau de tabac » sans empiéter sur la plaine de jeux et de remodeler le creux qui se trouve derrière le bosquet.

Madame THOMAS signale que la commission plaine de jeux a émis un avis favorable au maintien du bosquet et qu'elle a émis un avis favorable à la continuité de la clôture et à la création d'un parking supplémentaire.

Madame MAGNOLER signale que le théâtre de verdure est agréable et qu'il faudrait remettre les rondins.

Monsieur LEHMANN signale qu'il faudrait embellir cet endroit en rabotant en partie les reliefs, pourquoi pas en installant des tables de pique-nique.

Il est décidé de remodeler le creux la première année et de faire des îlots de plantations la deuxième année en demandant éventuellement l'avis d'un paysagiste.

Il sera prévu 5 000 € à cet effet au budget pour la clôture et le réaménagement.

Monsieur MESSIO propose de récupérer quelques arbustes et les installer ailleurs.

Arrêté déjections canines :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de ses pouvoirs de police, il a pris un arrêté instaurant une amende de 35 € envers les propriétaires d'animaux que ne ramassent pas les excréments de ceux-ci sur le domaine public.

Création commission fonctionnement de la médiathèque. :

Madame THOMAS explique le rôle de cette commission :

- Fonctionnement.
- permanences des bénévoles.
- animations, expositions.
- budget.
- choix des livres.

Elle propose que cette commission soit composée de membres du conseil municipal et des membres extérieurs.

Elle a rédigé un texte à insérer dans le prochain SML pour les habitants de la commune de façon à les sensibiliser et les faire participer à cette commission ou en tant que bénévole.

Monsieur le Maire signale qu'il serait important que des élus participent à cette commission.

Madame THOMAS propose de représenter la commune auprès de la médiathèque.

Madame VERCRUYSSSE pense que la commission est une bonne initiative mais qu'il faudrait que les personnes extérieures fassent partie des personnes déjà bénévoles.

Monsieur PARROT pense que la commission devrait être ouverte à tous comme les commissions municipales actuelles.

Monsieur POULAIN, Mesdames THOMAS MAGNOLER et VERCRUYSSSE seront les représentants de la municipalité.

Information :

L'inauguration de la salle informatique de l'école aura lieu le vendredi 19 mars prochain à 18 h 00 à l'école.

Madame MAGNOLER signale que le lendemain soit le 20 mars à 10 h 30, un spectacle de danse aura lieu à la salle socio-éducative.

La réparation des jeux d'enfants dégradés estimée à 1 308 € sera prévue au budget. Monsieur le Maire a porté plainte, les gendarmes auraient trouvés les auteurs. Il propose de faire un courrier aux parents des enfants concernés et d'organiser un rendez-vous.

La commission des finances est proposée pour le 29 mars 2010 à 20 h 00.

Le prochain conseil municipal le 1^{er} avril 2010 à 20 h 30.

Monsieur POULAIN demande si des conseillers peuvent se porter volontaires pour compléter le tableau des permanences des élections régionales.

Le 12 mars prochain Monsieur MESSIO a rendez-vous avec un expert pour le sinistre dans lequel ont été endommagé les piquets de la rue de la République dans le virage au dessus de l'école. D'autre part, en ce qui concerne les travaux, il rappelle qu'un dossier D.G.E a été déposé pour 6 passages piétons et l'éclairage abribus à la mairie.

Suivant la commission de sécurité qui vient d'avoir lieu, un marquage est demandé pour un stationnement handicapé 15 impasse du Dieu Mars, il est proposé également de faire un revêtement lisse pour les passages piétons du lotissement.

En ce qui concerne les deux bancs endommagés, la commission ne souhaite pas les remplacer.

Le samedi 27 mars aura lieu une commission de sécurité.

Les chicanes du Clos du Poncelet sont installées reste à poser la signalétique.

La commission demande le renforcement des contrôles de vitesse par véhicules banalisés ainsi qu'un radar fixe en direction de Pont-Ste-Maxence.

Le conseil municipal s'y oppose.

Les grilles avaloirs doivent être revues sur toute la R.D 1017.

Rue de la République, un renforcement de contrôle de vitesse ainsi que pour le stationnement dans la rue des Ecoles.

La commission souhaite que des contrôles aient lieu pour le stationnement gênant et propose que le maire use de son pouvoir de police.

Deux riverains de la rue de la Fontaine souhaitent un dos d'âne ou des plots pour ralentir la vitesse, il faudrait consulter tous les riverains concernés.

Il est signalé que des véhicules agricoles remontent le sens interdit de la rue.

Chemin de Choisy, trou en formation, et chemin de la justice proposition de ralentissement également.

La signalétique de la R.D 1017 n'est pas conforme, Monsieur TOFFIN fera une relance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 55.